

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI: AFR 62/019/2006 (Public)
Bulletin n° : 255
ÉFAI
11 octobre 2006

Embargo : 11 octobre 2006 00h01 TU

République démocratique du Congo. Les enfants soldats laissés à l'abandon

Plus de deux ans après le lancement par le gouvernement d'un programme national visant à démobiliser les enfants soldats et à les réinsérer dans la vie civile, 11 000 d'entre eux au moins sont encore dans les rangs de groupes armés, ou ne donnent pas signe de vie. Un important rapport publié aujourd'hui par Amnesty International souligne que le programme officiel de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) n'apporte pas aux enfants la protection et le soutien dont ils ont besoin.

De nombreuses filles ont été enlevées par des groupes armés opérant en RDC ; dans la majorité des cas, on ne sait pas ce qu'elles sont devenues. Soit elles ont été abandonnées, soit on les a considérées à tort comme « *personnes à charge* » de combattants adultes. À ce jour, le gouvernement n'a pris aucune mesure pour retrouver la trace des enfants disparus.

« Dans certaines régions, il y a moins de deux p. cent de filles parmi les enfants retirés des groupes armés et auxquels s'applique le programme de DDR, a déclaré Tawanda Hondora, directeur adjoint du programme Afrique d'Amnesty International. Pourtant, elles représentent environ 40 p. cent des enfants utilisés par les forces et groupes armés. »

Selon des informations communiquées par de nombreuses sources à la délégation d'Amnesty International en RDC, les commandants et les combattants adultes ne s'estiment pas obligés de libérer les jeunes filles et fillettes, qu'ils considèrent comme leur propriété sexuelle. Cette attitude discriminatoire est prolongée par certains responsables du programme gouvernemental de DDR, qui, sans se poser de questions, qualifient ces jeunes filles de « *personnes à charge* » des combattants adultes, au lieu de les considérer comme des personnes associées à l'armée ou à des groupes armés, en droit, à ce titre, de bénéficier du programme de DDR.

Beaucoup de filles ont le sentiment de n'avoir pas d'autre choix que de rester dans le groupe armé, car elles craignent d'être torturées ou tuées si elles essaient de s'évader.

« Lorsque les Maï maï ont attaqué mon village, nous avons tous fui. C'est dans cette fuite que les soldats ont capturé toutes les filles, même les très jeunes. Une fois avec les soldats, on était forcées de se « marier » avec l'un d'eux. Qu'il soit jeune ou aussi vieux que notre père, mauvais ou agréable, il fallait accepter. Celles qui refusaient étaient tuées. C'est arrivé à l'une de mes amies. Ils massacraient les gens comme des poulets. Ils n'enterraient pas les corps de ceux qu'ils avaient tués... J'ai même vu une fille qu'on torturait parce qu'elle avait refusé d'être « mariée ».

Tel est le témoignage de Jasmine, seize ans, qui a été recrutée à l'âge de douze ans par un groupe armé

maï maï du Sud-Kivu. Elle a un bébé de quatre mois.

Les filles qui ont fait partie de forces ou de groupes armés sont souvent traumatisées par des années de violences. Elles ont parfois des enfants. Pourtant, peu d'efforts ont été faits pour veiller à ce qu'elles bénéficient du soutien et de l'assistance dont elles auraient pu se prévaloir.

En fait, la plupart des enfants libérés qui ont retrouvé leur famille et leur lieu d'origine – qu'il s'agisse de garçons ou de filles – n'ont guère reçu de soutien lors de leur retour à la vie civile. La possibilité de s'instruire ou d'apprendre un métier ne leur a pas été suffisamment offerte. Les plus jeunes des enfants n'avaient que six ans lors de leur recrutement.

De nombreux enfants avec lesquels les délégués de l'organisation se sont entretenus ont reconnu d'un air découragé que, malgré les atrocités qu'ils avaient subies lorsqu'ils faisaient fonction de soldats, ils craignaient d'être contraints de rejoindre à nouveau un groupe armé simplement pour survivre.

Certains groupes armés restent prêts à reprendre les hostilités au cas où le processus de paix actuellement engagé échouerait. Ces groupes considèrent qu'ils s'affaibliraient eux-mêmes en se séparant de leurs enfants soldats, et seraient moins aptes à prendre part à un nouveau conflit.

« Non seulement le gouvernement n'a pas libéré les milliers d'enfants qui sont encore incorporés dans les forces ou groupes armés, mais de nouveaux enfants continuent à être recrutés, et c'est même le cas de certains jeunes récemment démobilisés, qui avaient pu retrouver leur famille, a indiqué Tawanda Hondora.

« Tant que le gouvernement et la communauté internationale ne répondront pas aux besoins des enfants démobilisés, ceux-ci risquent d'être rapidement enrôlés de nouveau dans les forces ou groupes armés, ou alors d'être abandonnés à une vie de solitude et de pauvreté .

« De façon prioritaire, le nouveau gouvernement doit veiller à ce que tous les enfants qui ont été enrôlés dans des forces et groupes armés soient démobilisés et protégés et qu'ils bénéficient d'une véritable formation scolaire ou de possibilités professionnelles permettant leur réinsertion durable dans la société. Ces mesures sont essentielles pour empêcher que ces enfants ne soient à nouveau recrutés puis abandonnés à leur sort. »

À ce jour, le gouvernement ne s'est pas montré très empressé d'approuver et de mettre en œuvre des projets de réinsertion des enfants dans la vie civile.

Amnesty International a également demandé au futur gouvernement de la RDC et à la communauté internationale de considérer comme prioritaire le système d'enseignement public et de concrétiser dès que possible le droit fondamental à une éducation élémentaire gratuite et obligatoire.

Actuellement, 29 p. cent seulement des enfants de RDC terminent leur scolarité primaire. On estime à 4,7 millions, dont 2,5 millions de filles, le nombre d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire. Au moins 6 millions d'adolescents n'ont suivi aucun enseignement systématique. Ces lacunes en matière de scolarisation contribuent largement à l'insécurité économique et sociale des enfants congolais, qui compte parmi les raisons pour lesquelles le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats en RDC ont atteint une telle ampleur.

Historique

Dans l'est de la RDC, dévasté par la guerre, de très nombreux civils ont été tués ou déplacés. On estimait en 2006 que 3,9 millions de Congolais avaient trouvé la mort à la suite du conflit. Quelque 1 200 personnes meurent chaque jour du fait de violences, de maladies qui pourraient être évitées ou de malnutrition.

Dans le cadre du processus de paix et de la transition politique qui ont débuté en juin 2003, le gouvernement de la RDC, qui a bénéficié d'une aide de 200 millions de dollars (160 millions d'euros) de la communauté internationale, a lancé un programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) dans la vie civile de quelque 150 000 combattants, dont 30 000 enfants (chiffres estimés). La mise en œuvre de ce programme a été entravée par la réticence des autorités politiques et militaires à engager un tel processus, par d'importants problèmes techniques et de gestion et par la persistance de l'insécurité dans l'est de la RDC. En juin 2006, la commission gouvernementale chargée de la DDR a annoncé qu'elle avait démobilisé un peu plus de 19 000 enfants.

En vertu du droit international, le recrutement d'enfants de moins de dix-huit ans et leur utilisation à des fins militaires sont strictement interdits. Le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de quinze ans constituent un crime de guerre.

On considère que jusqu'à 40 p. cent de certaines des troupes qui participent au conflit en RDC sont des enfants. Quant aux filles, elles représentent environ 40 p. cent des effectifs enfantins.

Les sommes engagées par l'État pour l'éducation nationale ont diminué de façon spectaculaire ces dernières années. En termes constants, le montant actuel des dépenses représente moins de 4 p. cent des dépenses de 1980. Faute d'efforts suffisants de la part du gouvernement, les écoles publiques comptent sur l'argent versé directement par les parents pour répondre à un pourcentage de leurs besoins financiers situé entre 80 et 90 p. cent. De nombreuses familles n'ont pas les moyens de faire de telles dépenses. En RDC, de nombreux enseignants sont censés survivre avec un salaire mensuel très faible, parfois inférieur à 10 euros.

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. web : <http://www.amnesty.org>